

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2017

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 mars 2017 faisant apparaître un total bilan de 677,440.486 Dinars et un actif net de 664,702.885 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 mars 2017, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

- Au 31 mars 2017, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 21 mars 2017. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre avis formulé dans le paragraphe « **Conclusion** », nous attirons l'attention sur la Note aux états financiers **2.6** dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction des Études et de la Législation Fiscale n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV OPPORTUNITY au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Toutefois, le montant constaté par la SICAV OPPORTUNITY en charges de la période s'élève à 220,320 dinars, soit sur la base d'une contribution totale de 893.339 dinars au lieu de 1.000.000 dinars qui représente le minimum dû selon les dispositions de l'article susmentionné. De ce fait, les charges de la période se trouvent minorées de 26.300 dinars.

Tunis, le 04 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

SICAV OPPORTUNITY

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	539 703,308	613 477,851	582 388,130
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		287 446,767	349 880,735	320 346,032
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	106 596,000	0,000
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		225 323,021	119 929,858	225 590,802
AC1-D	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		26 933,520	37 071,258	36 451,296
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	137 737,178	194 788,843	147 919,665
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		137 558,946	194 757,819	147 726,100
AC2-B	DISPONIBILITES		178,232	31,024	193,565
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	490,389	0,000
TOTAL ACTIF			677 440,486	808 757,083	730 307,795
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	602,986	681,106	709,472
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	12 134,615	10 268,678	8 983,173
TOTAL PASSIF			PA 12 737,601	10 949,784	9 692,645
ACTIF NET			664 702,885	797 807,299	720 615,150
CP1	CAPITAL	CP1	656 009,417	785 243,582	709 974,753
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	8 693,468	12 563,717	10 640,397
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	0,000	1,976
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-1 269,433	-939,995	11 911,181
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		52,648	4,408	-1 272,760
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		10 640,397	13 421,423	0,000
CP2-E	REGUL. RESULTAT DIST. DE L'EXERCICE CLOS		-730,144	77,881	0,000
ACTIF NET			664 702,885	797 807,299	720 615,150
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			677 440,486	808 757,083	730 307,795

SICAV OPPORTUNITY

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du
			01/01/2017	01/01/2016	01/01/2016
			Au	au	au
			31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	2 519,390	2 550,315	25 842,335
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	0,000	14 834,250
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	1 266,000	1 405,797
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2 519,390	1 284,315	8 824,888
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000	777,400
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 324,438	1 699,711	7 054,602
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 324,438	1 699,711	7 054,602
REVENUS DES PLACEMENTS			3 843,828	4 250,026	32 896,937
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 718,125	-1 964,481	-7 974,101
REVENU NET DES PLACEMENTS			2 125,703	2 285,545	24 922,836
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 395,136	-3 225,540	-13 011,655
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 269,433	-939,995	11 911,181
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		52,648	4,408	-1 272,760
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			-1 216,785	-935,587	10 638,421
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-52,648	-4,408	1 272,760
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-14 866,623	44 738,043	40 951,282
PR4-C	+/- VALUES REALISEES/CESSION TITRES		10 780,350	-4 738,862	-1 455,193
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-315,650	-306,093	-700,904
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-5 671,356	38 753,093	50 706,366

SICAV OPPORTUNITY

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du
	01/01/2017	01/01/2016	01/01/2016
	au	au	Au
	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-5 671,356	38 753,093	50 706,366
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 269,433	-939,995	11 911,181
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-14 866,623	44 738,043	40 951,282
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	10 780,350	-4 738,862	-1 455,193
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-315,650	-306,093	-700,904
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	-13 502,682
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-50 240,909	4 076,380	-71 566,360
SOUSCRIPTIONS	355 735,814	225 600,920	1 654 133,844
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	328 100,000	206 000,000	1 511 300,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	22 871,702	16 015,701	120 144,977
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS (S)	5 300,006	3 819,858	3 829,336
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX EN COURS(S)	-535,894	-234,639	18 859,531
RACHATS	-405 976,723	-221 524,540	-1 725 700,204
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-373 300,000	-201 800,000	-1 576 400,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	-27 235,115	-16 221,610	-125 421,812
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS (R)	-6 030,150	-3 741,977	-3 746,101
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX EN COURS(R)	588,542	239,047	-20 132,291
VARIATION DE L'ACTIF NET	-55 912,265	42 829,473	-34 362,676
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	720 615,150	754 977,826	754 977,826
AN4-B FIN DE PERIODE	664 702,885	797 807,299	720 615,150
AN5 NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	6 587	7 238	7 238
AN5-B FIN DE PERIODE	6 135	7 280	6 587
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	109,399	104,307	104,307
B- FIN DE PERIODE	108,346	109,588	109,399
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-3,90%	20,36%	6,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01/01/2017 AU 31/03/2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.03.2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31.03.2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31.03.2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV OPPORTUNITY.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées (BTA) ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti.

2.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'État

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'État et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV OPPORTUNITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

Toutefois, en application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1,000.000DT, représentant le montant minimum de cette contribution, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.03.2017	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		281,253.523	287,446.767	43.24
ADWYA	5,907	39,249.216	34,928.091	5.25
ATB	3,930	17,209.366	16,891.140	2.54
ATL	2,300	6,619.860	6,647.000	1.00
ATTIJ BANK	1,200	24,435.863	33,820.800	5.09
BH	150	3,007.500	2,899.500	0.44
CITY CARS	700	8,816.049	9,930.900	1.49
DELICE HOLDING	1,020	15,463.248	16,881.000	2.54
ENNAKL	700	7,562.907	10,010.000	1.51
EURO-CYCLES	210	2,202.405	7,284.690	1.10
MAG GEN	300	7,849.500	6,909.600	1.04
MONOPRIX	1,550	28,957.583	13,640.000	2.05
ONE TECH HOLDING	708	4,997.280	6,199.248	0.93
S.A.H TUNISIE	530	6,486.392	6,836.470	1.03
ATELIER MEUBLE INTERIEUR	793	4,123.600	4,211.623	0.63
SFBT	2,200	27,456.687	43,139.800	6.49
SIMPAR	455	23,813.329	17,396.925	2.62
SOTUVER	3,680	17,917.133	15,695.200	2.36
TPR	7,100	24,474.823	20,270.500	3.05
UIB	740	10,610.782	13,854.280	2.08
AC1-B Emprunts d'Etat		219,606.000	225,323.021	33.90
BTA 5.50% 02/2020	15	14,473.500	14,558.486	2.19
BTA 5.50%-03/2019 (10 ANS)	48	49,275.000	49,384.940	7.43
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	107	102,345.500	105,405.524	15.86
BTA 6% AVRIL 2024	44	42,306.000	44,377.496	6.68
BTA 6.75%-07/2017 (10 ANS)	10	11,206.000	11,596.575	1.74
Titres des OPCVM		26,867.694	26,933.520	4.05
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	240	26,867.694	26,933.520	4.05
Total portefeuille titres		527,727.217	539,703.308	81.19

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2,519.390 Dinars** du 01.01.2017 au 31.03.2017, contre **2,550.315 Dinars** du 01.01.2016 au 31.03.2016 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2017 au 31.03.2017	Du 01.01.2016 au 31.03.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Revenus des actions	0.000	0.000	14,834.250
Revenus des obligations de sociétés	0.000	1,266.000	1,405.797
Revenus des emprunts d'Etat	2,519.390	1,284.315	8,824.888
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0.000	0.000	777.400
Total	2,519.390	2,550.315	25,842.335

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2017, à **137,558.946 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2017	% Actif net
BTC 52S-02/01/2018	143	136,219.558	137,558.946	20.70
Total	143	136,219.558	137,558.946	20.70

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2017, à **178,232 Dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2017 au 31.03.2017, à **1,324.438 Dinars**, contre **1,699.711 Dinars** du 01.01.2016 au 31.03.2016 et se détaillant comme suit :

Revenus	Du 01.01.2017 au 31.03.2017	Du 01.01.2016 au 31.03.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Revenus des Bons du Trésor	1,324.438	1,699.711	7,054.602
Total	1,324.438	1,699.711	7,054.602

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.01.2017 au 31.03.2017, à **1,718.125 Dinars**, contre **1,964.481 Dinars** du 01.01.2016 au 31.03.2016 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.01.2017 au 31.03.2017	Du 01.01.2016 au 31.03.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Rémunération du gestionnaire	1,202.682	1,375.125	5,581.842
Rémunération du dépositaire	171.814	196.450	797.422
Rémunération des distributeurs	343.629	392.906	1,594.837
Total	1,718.125	1,964.481	7,974.101

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2017 au 31.03.2017 à **3,395.136 Dinars**, contre **3,225.540 Dinars** du 01.01.2016 au 31.03.2016 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.01.2017 au 31.03.2017	Du 01.01.2016 au 31.03.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Redevance CMF	171.806	196.441	797.364
Impôts et Taxes	9.610	10.720	74.436
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	220.320	0.000	0.000
Rémunération CAC	1,242.720	1,253.161	5,040.185
Jetons de présence	1,479.420	1,491.763	5,999.839
Charges Diverses	271.260	273.455	1,099.831
Total	3,395.136	3,225.540	13,011.655

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2017, à **12,737.601 Dinars** contre **10,949.784 Dinars** au 31.03.2016 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	31.03.2017	31.03.2016	31.12.2016
PA1	Opérateurs créditeurs	602.986	681.106	709.472
PA2	Autres créditeurs divers	12,134.615	10,268.678	8,983.173
TOTAL		12,737.601	10,949.784	9,692.645

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2017 à **602.986 Dinars** contre **681.106 Dinars** au 31.03.2016 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	31.03.2017	31.03.2016	31.12.2016
Gestionnaire	422.086	476.772	496.630
Dépositaire	60.302	68.111	70.945
Distributeurs	120.598	136.223	141.897
Total	602.986	681.106	709.472

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2017, à **12,134.615 Dinars** contre **10,268.678 Dinars** au 31.03.2016 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	31.03.2017	31.03.2016(*)	31.12.2016
Etat, impôts et taxes	79.191	97.125	90.825
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	220.320	0.000	0.000
Redevance CMF	60.298	68.107	70.942
Jetons de présence	7,479.259	7,491.763	5,999.839
Rémunération CAC	3,761.905	1,252.661	2,519.185
Autres créditeurs divers	533.642	1,359.022	302.382
Total	12,134.615	10,268.678	8,983.173

*Retraité pour les besoins de la comparaison

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.03.2017 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2017 (en nominal)

- Montant : 658,700.000 Dinars
- Nombre de titres : 6.587
- Nombre d'actionnaires : 13

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 328,100.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 3.281

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 373,300.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 3.733

Capital au 31.03.2017

- Montant en nominal : **656,009.417 Dinars**
- Sommes non distribuables(*) : 613,500.000 Dinars
- Sommes non distribuables(*) : 42,509.417 Dinars
- Nombres de titres : 6.135
- Nombre d'actionnaires : 13

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **42,509.417 Dinars** au 31.03.2017 et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	51,274.753
1- Résultat non distribuables de la période	-4,401.923
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-14,866.623
+/- values réalisées sur cession de titres.	10,780.350
Frais de négociation des titres	-315.650
2- Régularisation des sommes non distribuables	-4,363.413
Aux souscriptions	22,871.702
Aux rachats	-27,235.115
Total sommes non distribuables	42,509.417

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période ajusté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.03.2017 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : - 1,269.433 Dinars
 - Régularisation du résultat distribuable de la période : 52.648 Dinars
 - Résultat distribuable de l'exercice clos : 10,640.397 Dinars
 - Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos : - 730.144 Dinars
-
- Sommes distribuables : 8,693.468 Dinars**

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action	31.03.2017	31.03.2016
• Revenus des placements	0.627	0.584
• Charges de gestion des placements	-0.280	-0.270
• Revenus net des placements	0.346	0.314
• Autres charges d'exploitation	-0.553	-0.443
• Résultat d'exploitation	-0.207	-0.129
• Régularisation du résultat d'exploitation	0.009	0.001
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-0.198	-0.129
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.009	-0.001
• Variation des +/- values potentielles/titres	-2.423	6.145
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1.757	-0.651
• Frais de négociation de titres	-0.051	-0.042
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-0.924	5.323

4-2 Ratios de gestion des placements :

	31.03.2017	31.03.2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0.247%	0.249%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0.487%	0.408%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	-0.182%	-0.119%
Actif net moyen	696,733.032	790,045.260

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV OPPORTUNITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.